

UTILISATION ANARCHIQUE PAR CERTAINS USURPATEURS DU NOM DE TRÔNE HOUNNONGAN XOSU

P. 3



## Les dignitaires mettent en garde les faussaires

(Les mises au point de Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan, Chef Spirituel Suprême du Thron Kpoto Deka Alafia)



Le Journal de

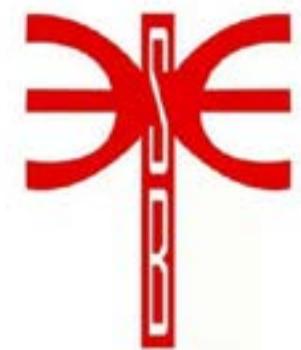
# NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

[www.notreepoque.bj](http://www.notreepoque.bj)

N° 144 du Vendredi 19 Juin 2020



Message SBEE COVID-19

COVID-19/RENCONTRE ENTRE MINISTRES ET RELIGIEUX

P. 3

# Le gouvernement pour un respect strict des mesures



Audience à la Cour constitutionnelle P.2

L'ambassadeur du Japon fait ses adieux au Président

Xi Jinping, au Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19 P.6

La Chine annulera les prêts sans intérêt à la fin 2020

Reprise des opérations de recouvrement de factures d'eau à la clientèle

**La SONEB clarifie et rassure** P. 6

Suspension des activités sportives

Oswald Homeky invite les acteurs sportifs à la patience P. 9

Championnat national de football  
Raphiou Ligali, parle aux arbitres béninois P.9



LE KANVO  
EN TOUTE

Majesté  
Nouvelle Collection

LOLO  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

0229 97 01 06 90 | Lolo Andoche | [www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)

# TENDANCES ACTUELLES

## Saison des pluies

### Comment éviter les maladies infectieuses aux enfants

Actuellement à Cotonou dans le sud du Bénin, c'est la saison pluvieuse, cette pluie sans crier gare se déverse à tout moment et à toute heure sur la ville. La saison pluvieuse est cette saison où le risque de tomber malade est plus élevé. Les maladies qui sont liées à cette saison sont entre autres le paludisme, la grippe et parfois les infections digestives. Les enfants ayant un organisme plus sensible sont les plus exposés. Le risque d'avoir le paludisme est plus élevé en saison pluvieuse à cause de la prolifération des moustiques. Les eaux qui stagnent facilitent cette prolifération car les moustiques viennent y faire des larves. Ces moustiques piquent les enfants ce qui entraîne le paludisme. Certains enfants jouent dans les eaux et portent la main à la bouche ce qui facilite la survenue des infections digestives. Le fait que les enfants soient surpris par la pluie, à la sortie de l'école ou passent sous la pluie pour n'importe quelle raison facilite la survenue de la grippe. Pour protéger les enfants en cette saison pluvieuse et leurs éviter certaines maladies, les parents doivent veiller au grain.

Il est impératif pour chaque parent de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante dans sa maison, comme ça, il pourra stopper l'évolution des gîtes larvaires et éviter la prolifération des moustiques.

Ils doivent veiller à la propreté dans la maison pour éviter que les déchets et l'eau de pluie se mélangent.

Il faudra faire une pulvérisation d'insecticide de temps en temps dans toutes les chambres de la maison pour tuer les moustiques, mais il est important que les enfants ne soient pas présents au moment des pulvérisations.

Les parents doivent habiller les enfants avec des vêtements chauds : pull-over, bonnet, chaussures fermées quand il fait frais. Lorsque l'enfant n'est pas protégé et reste sous la pluie pendant un moment, il pourrait faire l'hypothermie (refroidissement). On peut citer comme complications de l'hypothermie : l'écoulement du nez, la déshydratation, la gorge et les lèvres sèches, difficultés respiratoires et crise d'asthme chez les asthmatiques ou les personnes susceptibles de faire l'asthme, crise de sinusite pour ceux qui en souffrent.

Il est impératif de faire dormir les enfants sous moustiquaire et leur porter des chaussettes pour dormir quand il fait frais.

Faut laver les enfants avec de l'eau tiède quand il pleut et c'est accompagné de beaucoup de vent.

Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement. Avec la contribution du Docteur Senami Houénoukpon AGOSSOU

# "Le journal de NOTRE EPOQUE"

## Audience à la Cour constitutionnelle

### L'ambassadeur du Japon fait ses adieux au Président DJOGBENOU



L'ambassadeur du Japon au Bénin, Kiyofumi KONISHI, a fait ses adieux au Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU, ce jeudi 18 Juin 2020. Le diplomate nippon, en fin de mission, est venu lui exprimer sa gratitude pour le soutien et la bienveillance dont il a bénéficié durant les trois années et 8 mois passés au Bénin.

Lors de l'audience que lui a accor-

dée le Président de la Cour constitutionnelle, l'ambassadeur Kiyofumi KONISHI a fait un tour d'horizon de la coopération bilatérale entre son pays et le Bénin. Face à la presse au terme de cette audience d'au revoir, le diplomate nippon a relevé l'excellence des relations entre Cotonou et Tokyo. Il a évoqué la bonne santé financière du Bénin à travers la note du Standard & Poor's. Cette notation est liée selon lui, à l'amélioration de la gestion macroéconomique du pays notamment la réduction progressive du déficit budgétaire. Il a fait remarquer qu'il a aussi œuvré pendant son séjour au Bénin à la densification des relations entre les deux pays dans les domaines de l'éducation, de la diplo-

matie, de la culture, du tourisme, de la sécurité alimentaire, de la santé avec la construction de l'hôpital d'Allada.

Né le 28 juin 1956 à Wakayama, au Japon, Kiyofumi Konishi a présenté ses lettres de créance au chef de l'Etat, Patrice Talon, le lundi 14 novembre 2016. Après 44 mois de bons et loyaux services en terre béninoise, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon près le Bénin quitte Cotonou le mois prochain pour le ministère des affaires étrangères du Japon à Tokyo. Le nom de son successeur sera communiqué au chef de la diplomatie béninoise ce vendredi 19 juin 2020.

AP/PCC

## Série de visites de courtoisie à des personnalités et leaders d'opinion de la ville de Porto-Novo

### Visite du Maire Charlemagne YANKOTY au Pasteur de l'église Méthodiste Cité de Grâce de Houèzounmè et au Roi Ayontimè Toffa IX de Porto-Novo



Toujours accompagné de ses 1er, 2ème et 3ème Adjoints, mais aussi du Chef du 1er Arrondis-

ement, l'autorité municipale est allée rendre une visite de courtoisie, hier mercredi 17 juin 2020, à 15 heures, au Pasteur en charge de l'église protestante méthodiste Cité de Grâce, et à 17 heures, au Roi Ayontimè Toffa IX de Porto-Novo. Tant à l'église protestante Cité de Grâce qu'au Palais royal, les deux personnalités se sont réjouies de la démarche pleine d'humilité du Maire ainsi que celle de toute sa suite et les

ont abondés de prières pour la réussite de la 4ème mandature. A son tour, monsieur Charlemagne YANKOTY a remercié chacun de ses hôtes pour l'accueil dont il a été l'objet. Il les a rassurés quant à la volonté et à la détermination de cette nouvelle équipe de mener des actions dans le sens du développement harmonieux de la ville de Porto-Novo.

Service de la Communication - Mairie de Porto-Novo

## Rythme et culture endogène

### Cyril Métonou, alias Amatcha Yéhoué révèle ses talents



Connu pour la qualité de ses chansons et la vérité de la culture endogène au Bénin et en Afrique, Cyril Métonou alias Amatcha Yéhoué fait son chemin musicale. Originaire de Wémé, connu aujourd'hui sous le nom d'artiste Amatcha Yéhoué, Cyril Métonou a vécu son enfance aux côtés de sa grand-mère maternel "mémé ADJIBAO" qui lui transmet le gène de la musique. Tout petit le génie de la musique s'éveille en lui très tôt. Les paroles

que véhiculaient ses chansons étaient riche en leçons et en vécu quotidien. En classe de 1ère, le jeune collégien décide de faire une formation pratique en aluminium (vitrerie). Après sa formation en 1998 il va au Nigeria pour un travail et revient quelques temps plus tard. En 2000 il lance son 1er single intitulé "gninmadonoudé" je n'ai rien sur un rythme kaka. Cyril Métonou était un jeune du ballet national et un ancien membre du groupe les AS du Bénin. Son 2eme single dont le titre est "Gbé-oli" parle de la valeur des divinités et leur dimension spirituelle. Adepte de la divinité Sakpata, Cyril Métonou alias Amatcha Yéhoué devient prêtre Hounon de cette divinité qui coiffe spécialement Amégan glikpo. Le morceau Gbé oli marque tout un monde et se fredonne sur toutes les lèvres. Très impressionné par ce morceau, les frères Guédéhoungu dé-

cident de collaborer avec ce dernier. Un 10 janvier à Sahoué dotou accouche positivement le fruit de leur collaboration suite à un concert de taille devant une très grande foule. Le nouveau single intitulé "kpolisegla" est un son évocateur de conseils et de remerciement à l'endroit de tous. Très connu aujourd'hui dans la sous région et au Bénin, Amatcha Yéhoué est un férus de la religion endogène. De par ses prestations au Ghana, Togo et la Côte d'Ivoire.

Cyril Métonou à faire des démonstrations de rythmes et danses du Bénin à travers l'Afrique. Il compte aller plus loin dans le monde pour faire connaître davantage les couleurs béninoise à travers sa culture. Signalons que deux films "Gninmadonoudé et Hounton kan do gomin" sont à l'actif de l'artiste car il est aussi cinéaste. Aristide ABIDJO

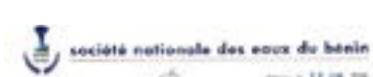
## Reprise des opérations de recouvrement de factures d'eau

### La SONEB clarifie et rassure la clientèle

"La suspension de la fourniture d'eau s'opère uniquement chez les abonnés qui restent devoir de nombreuses factures antérieures à mars 2020, échues et impayées. Les factures des mois de Mars et Avril 2020 sont

en cours de distribution et ne sont pas objet de recouvrement forcé. La SONEB n'a donc suspendu aucun client débiteur de la période de crise du Covid-19."

Lire le communiqué



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La SONEB informe les clients de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020. Il existe également une autre modalité de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclenché de ses débits déclenchés

et se tient à leur disposition les modalités de paiement des factures des mois de Mars et

Avril 2020 par le moyen de l'application de la SONEB sur mobile pour les clients résiduels et commerciaux.

La SONEB informe son personnel déclench

## Utilisation anarchique par certains usurpateurs du nom de trône Hounnongan Xosu Les dignitaires mettent en garde les faussaires

(Les mises au point de Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan, Chef Spirituel Suprême du Thron Kpoto Deka Alafia)



Ce Jeudi 18 Juin 2020, une conférence de presse a été donné par Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan, Chef Spirituel Suprême du Thron Kpoto Deka Alafia, têtes couronnées et des dignitaires. Cette conférence de presse a abordé plusieurs sujets notamment des questions relatives à la religion Thron, à la Congrégation Nationale du Vaudoun Thron Kpoto Alafia (CONAVAUTH), son organisation, à l'utilisation anarchique par certains usurpateurs du nom de trône Hounnongan Xosu, voire aux pratiques de sacrifice humain et d'avortement.

Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan, Président de la CONAVAUTH et Chef Spirituel Suprême du Thron Kpoto Deka Alafia a d'entrée, fait une rétrospective de l'histoire de la religion Thron Kpoto Deka Alafia dans notre pays sans oublier le processus de mise sur pied de la

CONAVAUTH (Congrégation Nationale du Vaudoun Thron Kpoto Alafia) qui regroupe en son sein d'éminents dignitaires du Thron Kpoto Deka Alafia, tel Hounnongan GUENDEHOU Innocent Joseph, Vice président de la dite Congrégation. Pour Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan qui occupe deux trônes dont le deuxième n'a pas fait objet de ladite conférence de presse, la religion Thron est une religion de paix, d'entente et de concorde, raison pour laquelle il invite notamment les usurpateurs du nom de trône Hounnongan Xosu à cesser leurs salles besognes, qui sont la source des conflits et disputes entre adeptes de Thron. Ce qui n'honore point la religion Thron. Mieux, il a par la suite rappelé que le seul Hounnongan Xosu au Bénin et dans le monde reste et demeure GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan, reconnu par le Ministère de l'intérieur et la Justice béninoise. Pour que la religion Thron soit toujours un monde de paix et de concorde, les adeptes du Thron Kpoto Deka Alafia ont créé la CONAVAUTH qui a pour objectif principal de rassembler tous les adeptes du vaudoun Thron Kpoto Deka Alafia Tonyiviadi-Kounindédji et Ahoudja-Goka du Bénin dans une solidarité agissante, d'organiser et de

préparer le monde « Vauduisant » à s'identifier et discipliner les adeptes afin de bannir toute attitude pouvant ternir son image de noblesse.

Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan n'a pas manqué de notifier dans son allocution que pour la plupart des dignitaires de l'esprit Thron Kpoto Déka Alafia, aucun de leurs rituels n'utilise ni le reste humain ni une partie du corps humain contrairement à ce qui se raconte dans notre société. La pratique de l'avortement est aussi strictement interdite dans la religion Thron. Il a de même salué les actions du Chef de l'Etat en ce qui concerne le développement de notre pays, tout en sollicitant l'aide du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique s'agissant de la guerre à déclarer aux brebis galeuses qui salissent le religion Thron. Pour finir, Hounnongan Xosu GBEZE TCHIAKPE TCHEDJI Dandan a invité les adeptes de la religion Thron et les Béninois en général au respect strict des gestes barrières en cette période de crise sanitaire due au Covid-19. Quant au congrès de la CONAVAUTH prévu pour cette année, il est reporté à l'année prochaine pour cause de la pandémie du coronavirus.

### Covid-19/Rencontre entre ministres et religieux Le gouvernement pour un respect strict des mesures barrières



Une rencontre ce jeudi 18 juin 2020 entre gouvernement et responsables religieux ce jeudi 18 juin 2020 a permis aux acteurs de trouver des pistes pour amoindrir ma propagation du corona virus. Face aux autorités religieuses, le Ministre de la Santé, Benjamin HOUNKPATIN a fait un point de la situation sanitaire liée à la Covid-19 au Bénin. Pour lui, << les cas que nous avons sont localisés essentiellement au niveau de l'aire de l'ancien cordon sanitaire. C'est à dire le dé-

partement du Littoral qui a pratiquement la moitié et les départements de l'Ouémé et de l'Atlantique. Ces trois départements regroupent plus de 75 % des cas que nous avons présentement dans le pays. Les cas graves et les décès que nous enregistrons, sont en rapport avec la présence de maladies préexistantes ou de cas de sujets âgés. C'est à dire que lorsque la Covid-19 survient chez des sujets qui ont déjà des antécédents comme la drépanocytose, l'hypertension artérielle et surtout actuellement le diabète, le pronostic de la maladie est sombre. Les 06 derniers cas de décès que nous avons enregistrés sont en rapport avec des sujets qui ont des antécédents de diabète et d'hypertension artérielle>>. Le Ministre d'État

Pascal Irenée KOUPAKI ajoute «Nous allons déployer dans le week-end, beaucoup d'éléments qui reviendront certainement le lundi nous dire, image à l'appui, comment le week-end s'est passé dans les différentes communautés religieuses. Après ça, le gouvernement avisera. Donc, nous devons redoubler d'effort et il vous appartient de lancer un appel à tous les célébrants, à tous vos autres responsables religieux, pour que le message du gouvernement soit bien entendu. Nous devons nous mobiliser pour respecter les gestes barrières qui sont prévus et nous devons observer la prudence pour éviter à notre peuple d'avoir à gérer des choses difficiles face à cette crise».

### CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 17 JUIN 2020 Signature d'une convention de partenariat relative à la construction du Centre culturel de rencontre international de Ouidah.

**COPIC** Compte-rendu du Conseil des Ministres  
Le Conseil des Ministres s'est réuni, ce mercredi 17 juin 2020, sous la présidence du Ministre Public FAÏDI, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef de l'Administration. Ses délibérations sont à votre disposition.

**E-Communications.** 3.1. Approbation du bilan de l'opération budgétaire et financière plurianuelle (OBIFP) 2019-2021.

Initié par la loi organique n° 2019/01 du 27 septembre 2019 relative aux 3 ans d'actions, ce bilan évalue l'état de progression planifiée des dépenses, soit le rapport annuel détaillé d'investissement budgétaire qui démontre au moins au plan financier.

Le présent bilan de l'opération budgétaire et financière plurianuelle présente la situation à date du 30 juillet 2020. Il expose les effets d'assainissement des finances publiques et de l'investissement budgétaire au cours des trois dernières années.

Il nous également fournit les prévisions concernant la situation financière des établissements publics, des collectivités locales et des organisations de solidarité sociale.

Toutefois, il délivre une analyse détaillée mentionnée par un suivi des réalisations et une amélioration continue de la gestion publique, en vue de meilleures conditions de vie des populations.

Par ailleurs, une priorité est accordée aux thématiques qui sont la protection sociale et la solidarité nationale, l'accès des populations à l'eau potable et l'environnement, la construction d'un cadre de vie sain, meilleure et

durci, le renforcement de la qualité du système sanitaire ainsi que l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé.

On qui examine spécifiquement les thémes principaux, le bilan présente aussi une amélioration des résultats et sur le renforcement de la qualité des dépenses prévisionnelles.

Par ailleurs, il constate que si la croissance économique a été bonne au cours des trois dernières années, avec un taux moyen de 3,7% en 2017, 3,7% en 2018 et environ 4,6% en 2019, le taux économique lié à la COVID-19 a fortement baissé à 1,5% en 2020, ce qui offre en perspective une tendance à la baisse.

Il constate également que la croissance économique prévue pour 2021 est de 4,5%, ce qui est en rapport avec la situation mondiale.

Cette croissance s'inscrit dans le contexte engagé par le Gouvernement pour réaliser le présent objectif de la ville aux plus prospères, dynamiques, modernes et résilientes.

Le projet a pour mission essentielle de faciliter la mobilité budgétaire, la stabilité et le partage des résultats entre le public, le privé et les partenaires sociaux.

Il a également pour mission de renforcer les capacités et de développer de produits culturels qui favorisent la création et la croissance des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de l'entrepreneuriat ainsi que la formation des jeunes.

Il est alors, très important, entre autres, des opérations des institutions culturelles et artistiques. Il assure la sécurité sociale des citoyens et sur les fondations institutionnelles, la promotion touristique et la transmission de connaissances.

Au regard de l'objectif associatif national, il a pour mission de promouvoir la participation citoyenne et l'engagement des citoyens dans la construction d'un futur meilleur.

En conclusion, le bilan de l'opération budgétaire et financière plurianuelle de 2019-2021 est favorable.

**II. Rencontres et manifestations internationales.**

Le Conseil a accueilli l'organisation d'un événement le 17 au 20 juillet 2020, de la 10ème édition de la Foire Internationale de Cotonou.

**III. Mesures individuelles.**

Les déclarations ci-après ont été prononcées.

4. Au nom de la Justice et de la Législation.

4.1. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.2. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.3. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.4. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.5. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.6. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.7. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.8. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.9. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.10. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.11. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.12. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.13. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.14. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.15. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.16. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.17. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.18. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.19. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.20. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.21. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.22. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.23. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.24. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.25. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.26. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.27. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.28. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.29. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.30. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.31. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.32. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.33. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.34. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.35. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.36. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.37. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.38. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.39. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.40. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.41. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.42. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.43. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.44. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.45. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.46. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.47. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.48. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.49. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.50. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.51. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.52. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.53. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.54. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.55. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.56. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.57. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.58. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.59. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.60. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.61. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.62. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.63. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.64. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.65. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.66. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.67. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

4.68. Institution de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale.

## Les examens de fin d'année

### Aidez les apprenants à bien passer la période de révision

Dans quelques semaines les apprenants passeront les examens de fin d'année. La période d'examen est généralement une période difficile pour les apprenants qui doivent passer les examens. Cette année scolaire 2019 - 2020 a été perturbée par la pandémie du corona virus, les cours ont été suspendus à un certain moment et les candidats ne savaient pas s'ils allaient passer les examens ou pas. Mais les cours ont finalement repris pour certaines classes dont les classes d'examens. Les candidats à l'approche des examens sont stressés, paniqués voire angoissés, cela pousse certains à consommer des excitants pour tenir dans la période des révisions.

Certains optent pour la prise de produits à base de caféine comme le café, le coca-cola (et ses équivalents) et les boissons énergisantes. La caféine est effectivement connue pour faciliter l'éveil mais il ne s'agit que d'un effet temporaire et dont l'intensité varie d'un individu à un autre. Ce que beaucoup ignorent c'est que la caféine diminue la concentration cérébrale de dopamine, ce qui diminue par la même occasion la motivation et cela ne favorise pas la mémorisation. La grande consommation de caféine peut causer l'agitation chez le sujet et une personne agitée ne peut se concentrer. Lorsque la

consommation de caféine est stoppée après quelques semaines de prise, la personne peut être sujette à l'irritabilité, avoir des céphalées, devenir asthénique (fatigué) ou peut se retrouver à faire une dépression.

D'autres optent pour la prise de vitamines mais cette prise peut être utile si et seulement si le sujet souffre de carence par rapport à cette vitamine prise.

Il y a plusieurs comportements à avoir pour mieux passer la période de révision :

Bien s'alimenter : certaines personnes sautent des repas lors des révisions pour pouvoir mieux se concentrer sur les cahiers, cela est nuisible car celui qui a le ventre vide se fatigue plus vite. La prise du petit déjeuner surtout est primordiale et consommer beaucoup de fruit est aussi bénéfique.

Faire quelques minutes d'exercices sportifs dans la journée si possible : le sport a un effet anti-stress.

Bien dormir : le manque de sommeil est néfaste pour le cerveau, il peut entraîner des difficultés de concentration et de réflexion. Il peut affecter la mémoire à court terme. Il faut préciser que dormir dans une chambre calme et aérée est bénéfique.

Boire beaucoup d'eau : boire beaucoup d'eau évite la déshydratation qui peut être une menace pour le cerveau. Quand la sen-

sation de soif s'intensifie, le sujet peut souffrir de maux de tête et de vertige dus à une baisse de la tension artérielle.

Etudier de façon rationnelle et ordonnée : l'apprenant doit pouvoir faire le choix des matières à réviser dans la journée, entre deux matières il doit faire une pause. L'étude doit être faite dans un endroit calme et aéré. La confiance en soi : celui qui va à l'examen doit croire en lui-même et en ses capacités à réussir à son examen sinon ses efforts risquent d'être vains. Le manque de confiance en soi fait planer le doute qui est très mauvais pour tout candidat. L'importance de la force mentale n'est plus à démontrer. Le soutien des parents : l'attention, l'encouragement et le soutien des parents fait pousser des ailes aux apprenants. Aucun enfant n'a envie de décevoir ses parents et la présence positive de ces derniers le pousse à donner le maximum pour réussir.

Montrer à son enfant qu'on lui fait confiance et qu'il peut réussir est très important dans la préparation psychologique de l'enfant pour son examen.

Karimata Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement

Avec la collaboration de : Docteur ANAGONOU LARRY Lucrece : Pédopsychiatre

**L**es conseils du Docteur Ago-dopkessi Gildas : spécialiste des maladies respiratoires, tabacologue , Professeur agrégé de L'Université d'Abomey Calavi

Le Benin est à 442 cas de personnes infectées par le coronavirus. Il est important de revenir sur les mesures de prévention. Le Docteur Ago-dopkessi a bien voulu nous donner quelques mesures de prévention.

- Première mesure de prévention : l'hygiène de la toux, il faut rappeler qu'on ne doit pas tousser en l'air. Il faut se protéger systématiquement la bouche, soit avec la main, soit avec un mouchoir, soit tous- ser dans le coude.

- Il est important de se laver les mains, le lavage doit être systématique qu'on ait eu contact avec quelqu'un ou non. Il faut se laver les mains à tous les actes importants de la vie tels que manger, aller aux

### Cas de corona virus au Bénin

#### Comment se protéger

toilettes, serrer la main à quelqu'un.

Les deux méthodes suscitées sont les plus importantes mais à cela s'ajoute :

- L'hydratation, il faut boire assez d'eau par ces temps, il faut éviter la déshydratation qui fragilise l'organisme.

- Le repos est important : il est primordial d'avoir une bonne hygiène de vie, de ne pas se surmener. Une fois qu'on a fini de travailler il faut bien se reposer et bien dormir pour restaurer à son organisme une certaine immunité.

- Certains médicaments auxquels on a recours doivent être utilisés avec beaucoup de précautions, c'est le cas des anti-inflammatoires qui peuvent avoir des effets sur l'immunité. Il est recommandé en cas de fièvre du paracétamol.

- Concernant les enfants, le lavage des mains à l'eau et au savon est un élément très important que ce soit après

éternuer, après s'être mouché ou après tout contact avec des personnes. Il faut surtout leur apprendre à se couvrir le nez ou la bouche avec un mouchoir lorsqu'ils éternuent ou toussent. Il faut éviter de partager entre deux ou plusieurs enfants les jouets ,tasses ou serviettes sans les laver au préalable. Pour finir l'éviction scolaire ou des crèches aux enfants présentant des symptômes est importante.

- Il faut éloigner les nourrissons de moins de trois mois des personnes atteintes de rhume.

Voilà quelques mesures qui restent d'actualité d'ordre général.

Voilà quelques mesures qui peuvent aider à lutter contre cette maladie qui sévit actuellement. Entrevue réalisée par Karimath Foumilayo-

Lawani.

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

## Société

### Quelques causes de la dépravation des mœurs et de la perversion chez les enfants

**D**e plus en plus on voit sur les réseaux sociaux des scènes obscènes où des enfants sont acteurs et ce de façon volontaire. Cet état de choses laisse vraiment à désirer et mérite qu'on se pose les bonnes questions et qu'on situe les responsabilités. L'éducation d'un enfant commence d'abord dans sa famille. Les parents continuent-ils de jouer correctement leurs rôles ? L'école demeure-t-elle toujours ce haut lieu où l'on forme et transforme ? Aujourd'hui le monde a évolué avec l'avènement des réseaux sociaux, l'accès facile aux médias, joue-t-il négativement sur les enfants ? La société (communauté) continue-t-elle de bien jouer son rôle ? Les parents : On note aujourd'hui qu'une bonne partie des parents démissionne, ils

ne jouent plus bien leurs rôles de parents. Il est vrai que la charité de la vie est un fait et qu'il faut se battre comme un fou pour offrir le meilleur à son enfant. Dans cette quête du bien-être de l'enfant, celui-ci se retrouve finalement livré à lui-même parce que les parents sont très occupés. Étant un enfant il peut rapidement se retrouver du mauvais côté à faire des choses insensées. La liberté, le manque de surveillance, la négligence et l'indélicatesse des parents (certains parents ne s'assurent pas toujours que les enfants dorment avant d'avoir des relations sexuelles) sont autant de facteurs pouvant conduire à une sexualité précoce et à des comportements indignes chez l'enfant. 2La communauté : Auparavant les voisins du quartier avaient un droit

de regard sur chaque enfant du quartier. Les voisins étaient les yeux et les oreilles des parents en leur absence. Ils pouvaient se déplacer et informer les parents quand les enfants avaient de mauvaises fréquentations ou mauvais comportements. Mais aujourd'hui l'individualisme a pris le dessus, chacun est dans son coin et regarde sans pouvoir agir ou réagir, ce qui est très dommage. 3L'école : la morale et l'éducation civique enseignées à l'école étaient très bien assimilées par les enfants il y a quelques décennies. Ces enfants de l'école ancienne étaient très respectueux et connaissaient leurs limites. On a envie de se demander aujourd'hui ce qui se passe pour que les principes de base enseignés à l'école soient bafoués par

les enfants. D'aucuns imputent cela au châtiment corporel qui n'existe plus dans les écoles. De toutes les façons il y a une faille quelque part. 4La télévision : La télévision aujourd'hui offre une panoplie de programmes. Des programmes destinés aux enfants comme des programmes d'adultes. Mais force est de constater que certains parents laissent les enfants regarder tous les programmes et même les films où il est mentionné l'âge limite de ceux qui peuvent suivre. Un enfant habitué à regarder les telenovelas ou des films où des scènes vulgaires ou à caractères sexuels apparaissent ne trouvera aucun problème à imiter ces actes. A force de regarder cela devient une chose normale pour lui. Les enfants ne doivent

regarder que des choses de leurs âges, des dessin-animés ( à sélectionner ,il y en a que les tous petits ne doivent pas regarder), des documentaires sur les animaux l'environnement et autres. Même les chaînes de musique où des scènes vulgaires défilent à longueur de journée doivent être évitées. 5Les réseaux sociaux : les réseaux sociaux au lieu de faciliter la vie se transforment en problème chez certains. Aujourd'hui pleins d'enfants possèdent des smartphones , ordinateurs ou tablettes. Les parents ne sont pas toujours présent lors de l'utilisation de ces appareils et les enfants ont parfois accès à des contenus d'adultes. L'enfant est curieux de nature et beaucoup d'enfants grâce aux smartphones ou tablettes suivent des films qui ne sont pas

Karimath Foumilayo Lawani : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

## Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

## Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

## Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

## Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

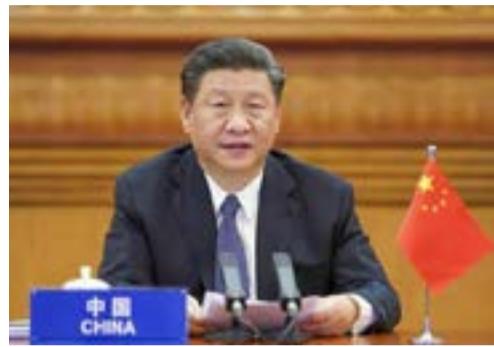
*Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999*

*Mis à jour le 15 juin 2005*

# Xi Jinping, Président de la République populaire de la Chine au Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19

## La Chine annulera les prêts sans intérêt arrivant à échéance fin 2020 des pays africains concernés

### VAINCRE LA COVID-19 PAR LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION



--Allocution de Monsieur Xi Jinping Président de la République populaire de Chine au Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19  
2020/06/17

(Beijing, 17 juin 2020)  
Monsieur le Président Cyril Ramaphosa,  
Monsieur le Président Macky Sall,  
Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine

Moussa Faki Mahamat,  
Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres,  
Monsieur le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus,

Nous organisons aujourd'hui ce sommet extraordinaire Chine-Afrique à un moment important où les pays du monde se battent contre la COVID-19. Nous nous réunissons par visioconférence entre amis anciens et nouveaux pour échanger sur une lutte solidaire et consolider l'amitié fraternelle sino-africaine. Je tiens à remercier le Président Cyril Ramaphosa et le Président Macky Sall d'avoir pris ensemble avec moi l'initiative de tenir cette conférence. Et je remercie tous les collègues qui sont présents au sommet. Je voudrais aussi exprimer mes salutations cordiales aux dirigeants africains qui ne sont pas avec nous aujourd'hui.

La COVID-19 survenue soudainement a gravement impacté les différents pays du monde et coûté la vie à des centaines de milliers de personnes. Je propose que nous observions un moment de silence en mémoire des personnes décédées et adressessons nos sentiments de sympathie à leurs familles.

Face à ce défi sanitaire, la Chine et l'Afrique ont résisté à une rude épreuve. Grâce à des efforts ardus et au prix de grands sacrifices, la Chine est parvenue à endiguer la propagation du virus sur son territoire, mais elle est encore confrontée au risque

de résurgence. En Afrique, grâce aux efforts unis des gouvernements et des peuples africains et à la coordination active de l'Union Africaine, des mesures fortes et difficiles ont été prises, permettant d'atténuer la situation et d'obtenir des résultats encourageants.

Face à ce défi sanitaire, la Chine et l'Afrique se sont soutenues mutuellement et ont mené un combat solidaire. Lorsque la Chine traversait les moments les plus difficiles de sa lutte, l'Afrique nous a apporté un soutien précieux. Nous ne l'oublierons jamais. Quand l'Afrique a été touchée par le virus, la Chine a été parmi les premiers à lui porter assistance et s'est battue fermement aux côtés des Africains.

Face à ce défi sanitaire, la Chine et l'Afrique ont consolidé leur solidarité, amitié et confiance. Je voudrais réaffirmer que la Chine attache un grand prix à l'amitié traditionnelle avec l'Afrique et que quels que soient les aléas internationaux, elle reste fermement résolue à renforcer la solidarité et la coopération avec l'Afrique.

Chers Collègues, La COVID-19 continue de se propager dans le monde. La Chine et l'Afrique font toutes les deux face à la mission difficile de vaincre le virus, de stabiliser l'économie et de garantir le bien-être de la population. Nous devons accorder la priorité absolue à nos peuples et à leur vie, mobiliser toutes les ressources, travailler en solidaires et faire tout notre possible pour protéger la vie et la santé de nos populations et minimiser les impacts de la maladie.

Des efforts devront être consentis dans les domaines suivants : Premièrement, nous devons travailler résolument pour combattre ensemble le virus. La Chine continuera de porter tout son soutien à l'Afrique, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures que j'ai annoncées lors de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé, de fournir des matériels aux pays africains et d'y envoyer des groupes d'experts médicaux, et de faciliter leurs achats en Chine de matériels nécessaires. Elle démarra en avance les travaux du siège du CDC africain d'ici fin d'année, et travaillera avec l'Afrique pour mettre effectivement en œuvre l'initiative pour la santé dans le cadre du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), accélérer la construction des hôpi-

taux d'amitié Chine-Afrique et favoriser les partenariats entre hôpitaux chinois et africains. Par ces efforts, nous souhaitons bâtir conjointement une communauté de santé Chine-Afrique pour tous. La Chine s'engage à donner aux pays africains un accès prioritaire au vaccin lorsqu'il sera développé et déployé.

Deuxièmement, nous devons travailler résolument pour promouvoir la coopération sino-africaine. Pour réduire les impacts de ce défi sanitaire, il nous faut renforcer la coopération dans le cadre de l'Initiative « la Ceinture et la Route » et accélérer la mise en œuvre des acquis du Sommet de Beijing en mettant davantage l'accent sur la santé, la reprise des activités et l'amélioration du bien-être de la population.

La Chine annulera, dans le cadre du FCSA, les prêts sans intérêt arrivant à échéance fin 2020 des pays africains concernés. Elle est prête à travailler avec la communauté internationale pour accroître le soutien aux pays africains durement touchés et soumis aux fortes pressions, notamment par l'allongement du délai de remboursement de leur dette, pour les accompagner en cette période difficile. La Chine encourage ses institutions financières concernées à mener des discussions amicales avec les pays africains sur les arrangements concernant les prêts commerciaux avec garantie souveraine, en se référant à l'initiative du G20 sur la suspension du service de la dette et conformément aux règles du marché. Elle travaillera avec les autres membres du G20 pour mettre en œuvre cette initiative et appelle le G20 à, sur la base de la mise en œuvre de cette initiative, prolonger la suspension en faveur des pays africains et des autres pays concernés.

La Chine souhaite que la communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions financières multilatérales, puisse prendre des actions plus fortes sur l'allègement et la suspension de la dette africaine. La Chine, en respectant la volonté de la partie africaine, est prête à coopérer avec les Nations Unies, l'OMS et les autres partenaires pour accompagner l'Afrique dans la lutte contre le virus.

Promouvoir la réalisation du développement soutenu en Afrique, c'est une voie d'avenir. La Chine soutient l'Afrique dans la construction de la zone

de libre-échange continentale et ses efforts pour renforcer la connectivité et améliorer les chaînes industrielles et d'approvisionnement. Elle est prête à œuvrer avec l'Afrique pour élargir la coopération dans l'économie numérique, la ville intelligente, l'énergie propre, la 5G et d'autres nouvelles formes d'activité, de sorte à contribuer au développement et à l'émergence de l'Afrique.

Troisièmement, nous devons poursuivre fermement le multilatéralisme. La solidarité et la coopération sont l'arme la plus puissante pour vaincre le virus. La Chine est prête à travailler avec l'Afrique pour préserver le système de gouvernance mondiale centré sur les Nations Unies et à soutenir l'OMS pour qu'elle apporte une plus grande contribution à la lutte mondiale contre la COVID-19. Nous nous opposons à la politisation de l'épidémie, à l'étiquetage du virus, à la discrimination raciale et au préjugé idéologique. Nous défendons fermement l'équité et la justice internationales.

Quatrièmement, nous devons promouvoir inébranlablement l'amitié sino-africaine. Le monde d'aujourd'hui traverse des changements jamais vus depuis un siècle. Face aux opportunités et défis nouveaux, la Chine et l'Afrique ont plus que jamais besoin de renforcer leur coopération. J'entends maintenir d'étroits contacts avec vous, mes chers collègues, pour consolider l'amitié et la confiance mutuelle, nous soutenir mutuellement sur les questions touchant aux intérêts vitaux, et préserver ensemble les intérêts fondamentaux de la Chine, de l'Afrique et de l'ensemble des pays en développement, de sorte à promouvoir le développement à un niveau élevé du partenariat de coopération stratégique global sino-africain.

Chers Collègues, Il y a deux ans, lors du Sommet de Beijing, nous avons décidé ensemble de construire une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique encore plus solide. Aujourd'hui, nous nous réunissons à l'occasion de ce sommet extraordinaire pour honorer notre engagement par des actions concrètes, et aussi pour contribuer à la coopération internationale contre la COVID-19. Je suis convaincu que nous finirons par vaincre le virus, et que nos peuples auront une vie meilleure.

Je vous remercie.

# Chine au Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19

## Les parties réaffirment leur opposition à la politisation de la COVID-19 et à l'étiquetage du virus

Lire DÉCLARATION CONJOINTE DU SOMMET EXTRAORDINAIRE CHINE-AFRIQUE SUR LA SOLIDARITÉ CONTRE LA COVID-19

2020/06/18



La COVID-19 est un défi majeur pour toute l'humanité et constitue l'urgence mondiale de santé publique la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans le but de renforcer la solidarité et la coopération pour vaincre ensemble le virus et de montrer une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique encore plus solide, et sur l'initiative conjointe de la République populaire de Chine, de la République sud-africaine, pays assurant la présidence tournante de l'Union Africaine (UA), et de la République du Sénégal, coprésident africain du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), des dirigeants chinois et africains ont tenu par visioconférence un Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19 le 17 juin 2020.

Ont pris part à ce Sommet :

S.E.M. Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine ;

S.E.M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine ;

S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal ;

S.E.M. Abdel Fattah Al-SISI, Président de la République Arabe d'Egypte ;

S.E.M. Felix-Antoine Tshisekedi TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo ;

S.E.M. Abdelmadjid TEBBOUNE, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;

S.E.M. Ali Bongo ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ;

S.E.M. Uhuru KENYATTA, Président de la République du Kenya ;

S.E.M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali ;

S.E.M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger ;

S.E.M. Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria ;

S.E.M. Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda ;

S.E.M. Emmerson Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe ;

S.E.M. Abiy Ahmed Ali, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ;

S.E.M. Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l'Union Africaine ;

S.E.M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont également participé au Sommet en tant qu'invités spéciaux.

Après des échanges amicaux et approfondis, les dirigeants participants sont convenus de ce qui suit :

I. Ils expriment leur profonde préoccupation s'agissant de la propagation de la COVID-19

dans le monde, qui constitue un défi imminent et inédit pour les peuples des différents pays, et compte tenu de ses impacts majeurs sur la vie et la santé des peuples.

Ils reconnaissent l'importance fondamentale des questions de santé publique pour la paix et la sécurité internationales et le bien-être des peuples, notamment le fait que l'Afrique est extrêmement vulnérable face à la COVID-19 et a besoin de la solidarité et du soutien des différentes parties appuyant ses capacités de réponse à la COVID-19 et son développement socio-économique.

Ils saluent et soutiennent l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à la solidarité dans la lutte contre la COVID-19 et s'engagent à œuvrer ensemble pour préserver la sécurité de la santé publique mondiale et garantir les droits et intérêts légitimes des pays en développement, afin d'apporter une plus grande contribution à la promotion de la paix et du développement dans le monde et de construire ensemble une communauté de santé pour l'humanité.

Ils soulignent les liens étroits entre le développement, la paix et la sécurité, appellent la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre par l'Afrique de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » et réclament une levée rapide des sanctions économiques contre le Zimbabwe et le Soudan.

Conformément à l'esprit du FCSA et aux valeurs auxquelles sont attachées les deux parties, ils continuent de se soutenir mutuellement sur les questions relatives à leurs intérêts vitaux et préoccupations majeures. La Chine soutient les pays africains dans leur recherche de voies de développement adaptées aux réalités nationales et s'oppose à toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures africaines. L'Afrique appuie la position de la Chine sur les questions concernant Taiwan et Hong Kong, ainsi que les efforts de la Chine visant à préserver la sécurité nationale à Hong Kong en vertu de la loi.

II. Ils apprécient hautement et soutiennent activement le rôle leader et coordinateur joué par l'OMS, sous la direction de son Directeur général, le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, dans la lutte mondiale contre la COVID-19 et appellent la communauté internationale à accroître son soutien politique et financier à l'Organisation.

Ils saluent l'adoption par la 73e Assemblée mondiale de la Santé de la résolution sur la riposte à la COVID-19, exprimant leur profonde préoccupation face aux effets négatifs de la COVID-19,

soulignant l'importance de la coopération mondiale, appellent au renforcement de la solidarité et de la coopération internationales, en vue de contenir et d'atténuer ensemble la COVID-19 et d'apporter une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables. Ils réaffirment leur opposition à la politisation de la COVID-19 et à l'étiquetage du virus, appellent la communauté internationale à œuvrer ensemble pour prévenir la discrimination et la stigmatisation, lutter contre les informations fausses et trompeuses et renforcer la coopération sur la R&D des outils de diagnostic, des traitements, des médicaments et des vaccins ainsi que sur l'identification de la source zoonotique du virus.

Ils soutiennent le lancement au moment approprié le plus proche après la maîtrise de la COVID-19 dans le monde et en consultation avec les États membres de l'OMS, d'un processus d'évaluation

impartiale, indépendante et complète par étapes, qui soit piloté par l'OMS, mené dans le respect du principe de l'objectivité et de l'impartialité et basé sur la science et le professionnalisme, notamment en utilisant les mécanismes existants, selon qu'il conviendra, pour examiner l'expérience acquise et les leçons tirées de la riposte sanitaire internationale coordonnée par l'OMS face à la COVID-19.

Ils saluent le leadership du Secrétaire général des Nations Unies, son soutien à l'action de l'OMS pour lutter contre la COVID-19, ainsi que ses initiatives sanitaires pour rendre vaccins et méthodes diagnostiques et thérapeutiques accessibles dans le monde.

III. La partie africaine exprime sa haute appréciation au gouvernement chinois qui a adopté résolument des mesures fermes pour endiguer la propagation de la COVID-19, et communiqué sans tarder à l'OMS et aux pays concernés des informations sur la situation en Chine dans un esprit ouvert, transparent et responsable, permettant de gagner un temps précieux pour la lutte internationale contre le virus. La Chine remercie les pays africains, l'UA et les autres organisations régionales pour la solidarité et le soutien qu'ils lui ont témoigné dans sa lutte contre la COVID-19. Elle salue l'établissement par l'Afrique d'une stratégie africaine de lutte contre la COVID-19, la nomination d'envoyés spéciaux pour mobiliser le soutien international aux efforts africains pour relever les défis économiques de la COVID-19. Elle salue la résilience des pays africains et les résultats encourageants qu'ils ont obtenus dans le combat contre le virus grâce à l'adoption de mesures préventives pour éviter la propagation de la COVID-19.

Les pays africains, tout en remerciant la Chine pour son soutien agissant à la lutte africaine contre la COVID-19 et son engagement solidaire, apprécient hautement les nouvelles mesures qu'elle a annoncées lors de la 73e Assemblée mondiale de la Santé pour soutenir la riposte des pays en développement contre le virus. La Chine réaffirme sa volonté de mettre activement en œuvre les propositions et mesures annoncées, d'accompagner l'Afrique dans le renforcement de ses capacités de prévention et de contrôle des maladies et de développement durable, et d'accélérer la construction du siège du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies. Elle affirme son engagement, en cas de mise au point par la Chine d'un vaccin contre la COVID-19, d'en faire un bien public, en vue de contribuer ainsi à l'accessibilité et l'abordabilité du vaccin dans les pays en développement, notamment dans les pays africains.

Les deux parties réaffirment leur engagement à adopter des mesures énergiques pour protéger la santé et la sécurité de leurs ressortissants, préserver leurs droits et intérêts légitimes et valoriser leurs médecines traditionnelles.

Les pays africains expriment leur profonde gratitude et appréciation aux institutions et entreprises chinoises qui ont apporté des fournitures médicales et du soutien matériel à leur combat contre la COVID-19.

IV. Elles reconnaissent pleinement le rôle positif de la coopération sino-africaine en matière d'investissement et de financement pour le développement et l'amélioration du bien-être des populations en Afrique, et appellent la communauté internationale à partager les expériences sur la lutte contre le virus et à accroître son soutien matériel, technique, financier et humanitaire aux pays africains par une coopération solidaire, afin

de les aider à neutraliser l'impact de la COVID-19 et à réaliser un développement durable autonome. La Chine, accordant une grande importance aux préoccupations des pays africains sur la question de la dette, mettra effectivement en œuvre l'Initiative du G20 sur la suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres, et reste disposée à engager des consultations d'égal à égal et amicales pour accroître son soutien aux pays africains durement touchés par l'impact de la COVID-19.

La partie africaine apprécie les actions chinoises et appelle la communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions financières internationales, à prendre des mesures concrètes et diligentes pour l'allègement du fardeau de la dette africaine.

V. Les deux parties réaffirment leur ferme soutien au multilatéralisme, leur opposition à l'unilatéralisme et leur engagement à préserver le système international centré sur l'ONU et à défendre l'équité et la justice internationales.

Elles appellent la communauté internationale à construire une économie mondiale ouverte, à renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et à préserver ensemble la stabilité et le bon fonctionnement des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Elles soutiennent activement la construction de la zone de libre-échange continentale africaine.

Elles reconnaissent l'importance de la numérisation dans l'ère post-COVID-19, soutiennent le développement accéléré de l'économie numérique en Afrique et l'intensification des échanges et de la coopération dans les domaines de la numérisation, des technologies de l'information et de la communication, en particulier la télémédecine, le télenseignement, la 5G et les mégadonnées.

Elles soutiennent l'engagement de discussions avec des partenaires internationaux sur le développement de la coopération tripartite ou multipartite en Afrique de manière active, ouverte et inclusive et sur la base du respect de la volonté des pays africains, afin de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour vaincre au plus vite le virus et accélérer leur développement.

VI. En cette année de célébration du 20e anniversaire de la création du FCSA, les dirigeants se félicitent des progrès significatifs enregistrés dans la mise en œuvre des actions de suivi du Sommet de Beijing du FCSA, et s'accordent à donner une plus grande priorité au secteur de la santé publique dans la mise en œuvre des « huit initiatives majeures » de la coopération sino-africaine.

Dans la perspective de la poursuite de la coopération sino-africaine dans l'ère post-COVID-19, ils travailleront ensemble pour la bonne organisation de la réunion du FCSA de 2021.

VII. Les dirigeants saluent l'initiative lancée par la République Populaire de Chine, la République sud-africaine et la République du Sénégal d'organiser le présent Sommet à un moment crucial de la lutte africaine contre la COVID-19.

Ils rendent un vibrant hommage aux dirigeants africains présents ou non au Sommet, pour les efforts énergiques qu'ils déploient dans la lutte contre la COVID-19.

Les dirigeants participants ont exprimé leurs profondes condoléances pour la disparition de S.E.M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et leur sincère sympathie au peuple burundais.

**I- Abonnement**

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

**II- Publi-rédaction****1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**2- Textes proposés par la rédaction**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**III- Insertions publicitaires**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

**IV- Petites annonces**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo  
 Autre localité du Bénin  
 Afrique/Europe /Monde  
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa			

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de .....

BP (Rép. du Bénin) - Tél: ..... pour règlement par :

Chèque       Espèces       Mandat-lettre



CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

## Suspension des activités sportives Oswald Homeky invite les acteurs sportifs à la patience



**L**a situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Les acteurs sportifs sont dans l'incertitude quand à la reprise des activités sportives qui sont aux arrêts depuis des mois. Face aux chiffres et aux cas galopants des cas de covid 19 observé ces derniers jours, le ministre des sports Oswald Homeky, sur sa page Facebook, a invité les acteurs sportifs béninois à la patience, et a observé les gestes barrières qui seul peuvent nous sauver. Pour ce fait, il convoque « la capacité de chacun à se discipliner, à respecter les gestes barrières qui ont été prescrits ». La seule chose qui conditionne « la victoire que nous aurons sur ce virus » Lire l'intégralité du message du ministre Au regard du drame que vit l'humanité depuis l'apparition de ce virus dire que le gouvernement du Bénin, comme nous le savons, a prescrit un certain nombre de mesures. Et le secteur des sports a été ciblé par l'une de ces mesures. Nous avons recommandé que les manifestations sportives à ca-

ractère non essentiels ne se déroulent pas le temps que nous puissions maîtriser la propagation de ce virus et l'éradiquer dans notre pays ; en espérant évidemment que les autres pays vont faire la même chose et que le monde entier va pouvoir dans quelques mois dire que nous avons tourné la page de cet épisode douloureux. C'est pour moi l'occasion de rappeler encore que la victoire de l'humanité contre ce mal dépend de chacun de nous. C'est de la capacité de chacun à se discipliner, à respecter les gestes barrières qui ont été prescrits que dépend la victoire que nous aurons sur ce virus. Et je veux espérer que tous autant que nous sommes, nous allons chaque jour à chaque instant faire le nécessaire pour que le monde reprenne son cours normal, que la vie reprenne son cours normal et que bien évidemment, les sportifs retournent à l'entraînement et en compétition dans les stades pour le bonheur de chacun de nous. F.A.

### Championnat national de football Raphiou Ligali, parle aux arbitres béninois



**D**epuis près de quelques mois, le monde entier est confronté à une pandémie nommée coronavirus. Une pandémie qui a touchée le monde sportif béninois avec comme résultat l'arrêt des différents championnats de football. Si joueurs, encadreurs et autres sont dans l'incertitude sur la décision que doit prendre l'instance di-

rigante du football béninois, Raphiou Ligali président de l'Amicale des arbitres FIFA du Bénin (2 AF Bénin) invite ces collègues à la patience et au travail malgré la crise.



### 8èmes de finale retour

- 7 ou 8 août : Juventus-Lyon
- 7 ou 8 août : Man City-Real
- 7 ou 8 août : Barça-Naples
- 7 ou 8 août : Bayern-Chelsea



### Quarts de finale sur un match à Lisbonne

- Mercredi 12 août
- Jeudi 13 août
- Vendredi 14 août
- Samedi 15 août

### Demi-finales sur un match à Lisbonne

- Mardi 18 août
- Mercredi 19 août

### Finale à Lisbonne 🏆🇵🇹

- Dimanche 23 août



**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
**FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL**

ASSOCIATION NATIONALE RÉGÉÉE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/SDN/MSA/DC/DMSA/P ASSOC

### COMMUNIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 et déferlant aux recommandations strictes du gouvernement, à celles de la FIFA et de la CAF afin de préserver l'intégrité physique et la santé de tous les acteurs impliqués dans les différentes activités du football, le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Béninoise de Football (FBF) avait suspendu les différentes compétitions de football.

Au cours de sa séance du 09 mai 2020, le Comité Exécutif, après évaluation de l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays avait décidé de :

- La reprise des championnats si avant le 15 Juin 2020, le Gouvernement levait les mesures barrières qui ont conduit à l'arrêt des compétitions ;
- L'annulation de la saison 2019-2020 si à la date du 15 juin 2020, les mesures barrières n'étaient pas levées. Dans ce cas, le Comité Exécutif se réunira pour décider du mode de désignation des clubs devant représenter le Bénin aux compétitions intercontinentales de 2021.

Bien que le Gouvernement ait assoupli les mesures barrières, la situation sanitaire liée au COVID-19 reste préoccupante.

A cet effet, le Comité d'Urgence de la FBF, réuni ce jour 15 Juin 2020 à Novotel Hôtel, a décidé de différer la décision de la reprise ou non des différents championnats de la saison 2019-2020.

Tout en invitant les uns et les autres à continuer l'observance des mesures barrières pour éviter la propagation du coronavirus dans notre pays, le Comité d'Urgence de la FBF rassure tous les acteurs du football en général et les présidents de clubs en particulier qu'ils seront informés dans les tous prochains jours, de l'alternative qui sera retenue en définitive.

Fait à Cotonou, le 15 Juin 2020

Le Président et PO,  
Le Secrétaire Général



Claude PAQUET

SIÈGE: QUARTIER DJASSIN 3ÈME ARRONDISSEMENT PORTO-NOVO, 01 BP 112 PORTO-NOVO - BÉNIN, AFFILIATION CAF & FIFA: 1962  
TÉL: +229 91 31 41 42 - FAX: +229 91 31 41 45 - MAIL: [federationbenin@wanadoo.fr](mailto:federationbenin@wanadoo.fr) - SITE WEB: [www.federationbenin.com](http://www.federationbenin.com)

## SÉMINAIRE À L'INTENTION DES CAMARADES UP MAIRES/ADJOINTS AUX MAIRES.

### Rapport général

Thème : « les 100 premiers jours du Maire de l'UP »

#### I- De la nature du séminaire

L'an deux mille vingt et le Samedi 13/dimanche 14 juin s'est tenu au Bénin Royal Hôtel, un séminaire à l'intention des élus communaux et municipaux du parti Union Progressiste convoqué par la Direction Exécutive Nationale. Déroulées autour du thème : « les 100 premiers jours du Maire de l'UP », ces assises qui ont réuni plus de 200 participants venus des 77 communes du Bénin ont permis aux responsables, cadres et membres fondateurs du parti, d'échanger sur les réelles attributions des maires, leurs adjoints, les chefs d'arrondissement ainsi que les chefs de quartiers et de villages. Au cours de ces débats qui ont duré deux jours, un point d'honneur a été mis sur les élections municipales et communales du 17 mai dernier où le parti est sorti largement vainqueur avec sous sa gestion 41 administrations communales et municipales. Les séminaristes ont confronté leurs idées sur les approches politiques et administratives à définir en vue d'une gestion saine des collectivités décentralisées, les trois premiers mois de leur installation. Une sorte de cours initiatique pour les nouveaux administrateurs communaux et municipaux et un nouveau support de référence pour ceux qui ont déjà fait l'expérience de la gouvernance locale. Quatre grandes communications ont marqué ces échanges, avec à la clé, des travaux de groupes.

#### II- Du déroulement

C'est un moyen logistique exceptionnel et assez original qui a été déployé pour permettre aux participants de bien cerner le sens des exposés présentés par les communicateurs. Dans la salle ..... de Bénin Royal Hôtel, on y retrouve toutes les commodités d'accueil. Samedi 13 juin 2020 à 09 heures, le Chef de la Cellule Formation et Administration UP plante le décor. Les règles de bonnes conduites ont été dictées et le programme de la journée dévoilé. Les activités de la première journée du séminaire à l'intention des camarades UP, maires et adjoints au maire ainsi formulé, démarrent sous une pluie battante, signe de bénédiction. Le discours d'ouverture a été marqué par un bref rappel des performances électorales réalisées lors des deux dernières élections organisées depuis l'avènement du régime de la Rupture et la réforme du système partisan. Aussi, les idéaux du parti, les valeurs qu'il prône et le contexte de la tenue du présent séminaire ont été rappelés aux participants. Occasion pour les séminaristes d'approfondir les réflexions sur les approches politiques à définir à l'avenir pour faire du parti UP la plus grande formation politique ayant non seulement une représentation nationale mais qui pourra aussi durer dans le temps. L'honneur était revenu au Président Bruno AMOUSSOU de rappeler les idéaux du parti, les valeurs qu'il prône et le contexte de la tenue du présent séminaire. Le patriarche de la politique nationale s'est réjoui du chemin parcouru en si peu de temps et les nouveaux défis à relever. Défis politiques, mais aussi et surtout défis de développement, vu la grande adhésion populaire observée autour du parti UP. Il y a nécessité, selon le président Bruno Amoussou, de travailler à préserver cette relation de confiance en privilégiant le respect du bien public, la solidarité, le dialogue

et surtout la discipline de groupe. Suivront les communications introducives au nombre de quatre et portant sur des thèmes variés et diversifiés.

#### 1ère Communication

La première communication développée par Cde Abass OLOSSOUMARE, porte sur le thème : " Dispositifs réglementaires et rôle du Maire aux plans administratif et politique ". Elle a permis aux participants d'être suffisamment imprégnés des dispositions législatives, juridiques et réglementaires qui encadrent l'exercice du conseil communal ou municipal. Il s'agit notamment sur la décentralisation, au rôle du conseil communal, au rôle du Maire et des organes infra-communautaires ; des aménagements réglementaires importants qui participent des prises de décision ; de la loi et les règlements par rapport à la promotion de l'économie locale ; des aménagements de la loi et des règlements par rapport aux services déconcentrés ; de la loi et les règlements par rapport à la délégation de pouvoir aux adjoints, aux nominations, à la détermination du nombre de Commissions, à l'attribution de la présidence des commissions, à la passation des marchés, à la chaîne des dépenses publiques, au contrôle des dépenses publiques, au positionnement du Maire, de la PRMP, du DFRM ou du DAF, etc et au recrutement au sein du personnel. Tout ceci impose au maire et à son équipe, quelques valeurs et exigences, notamment la compétence, la rigueur, la transparence, l'obligation de résultats, la reddition de comptes et l'exemplarité.

Cette première communication qui a permis à l'administrateur civil, Abass OLOSSOUMARE d'entretenir longuement les participants sur la fonction administrative et politique du maire à savoir : fonction d'intérêt communal et fonction d'intérêt national a été marquée par la Projection du film *Le Maire*. Une séquence de relaxation mais aussi de grande concentration qui a permis aux acteurs de développement à la base, de toucher du doigt les réalités de l'action publique au niveau local. Cette projection vidéo riche en enseignements a fait l'objet de grands débats dirigés par le Modérateur Général, Georges BADA, ancien maire de la Commune d'Abomey-Calavi.

#### 2ème Communication

Elle a porté sur le thème : " Cartographie des interventions de l'Etat central, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ONG et du Secteur privé dans les communes " et présentée par AHOLOU Jean. Elle peint un tableau sombre du processus de la décentralisation intervenu courant 2002-2003, dresse un bilan apocalyptique et fait des projections objectives. Ces échanges ont permis de mettre le doigt sur les points des interventions des élus communaux et municipaux, notamment les axes de développement quantifiables, que ce soit par le biais des ressources internes aux collectivités décentralisées ou par le concours des pouvoirs publics, les partenaires techniques et financiers, les Organisations non gouvernementales et même les particuliers.

#### 3ème Communication

Dirigée par l'honorable Gérard Gbénonchi, la troisième communication s'est déroulée autour du thème : " Projet de directives du parti pour les 100 premiers jours ". Thème phare du séminaire, il a permis d'évaluer le niveau actuel de l'administration au plan local, notamment en ce qui concerne la productivité du personnel et la qualité des services

rendus ou proposés. Cette communication exige des maires et de toute l'équipe communale ou municipale, le point au niveau du budget en cours (niveau d'exécution, ligne par ligne, explication par rapport aux lignes totalement ou en partie exécutées, celles non exécutées, les préparatifs en cours pour exécution, etc.) ; la préparation du budget 2021, budgétisation à base zéro ; la pertinence d'un audit organisationnel et financier ; la revue des organes du conseil communal impliquant le Maire, les adjoints au Maire, les commissions permanentes, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), le Secrétaire Général et l'administration communale (diverses directions et services), tout ceci sur la base de la référence Plan de Développement Communal (PDC) que le communicateur présente comme la boussole des actions de développement à la base ; le PDC en matière de prévisions d'objectifs et de réalisation, en les confrontant avec les problèmes identifiés, arrondissement par arrondissement, avec les problèmes des populations comme première boussole ; le rôle politique du maire dans l'exercice de ses responsabilités.

#### 4ème Communication

Intitulée " La communication comme instrument stratégique : quelle organisation ? ", la quatrième et dernière communication sur le séminaire organisé au profit des camarades UP maires et adjoints au maire a été animée par le député Gildas AGONKAN. Il a été question d'évaluer le poids de la communication sur les initiatives de développement local, tout en prenant en compte un certain nombre de facteurs et concepts visant à soigner l'image de la commune ou de la municipalité et leur attractivité. Après avoir relevé les 6 types de communications et le cadre juridique et législatif de la communication communale au Bénin, le communicateur Gildas Agonkan a fait remarquer que : informer et communiquer sont incontournables dans l'action communale, en cela qu'ils ont le mérite de donner une certaine visibilité aux collectivités décentralisées et surtout de mettre tout le monde au même niveau d'information.

#### III- Des interventions et contributions

Les participants au séminaire organisé au profit des camarades UP maires et adjoints au maire ne sont pas venus comme des spectateurs joyeux. Ils ont poussé loin leur curiosité, aussi bien sur les communications présentées, la projection vidéo, les discussions et travaux en atelier. Les interventions se résument à des contributions portant sur le fonctionnement des communes et municipalités ainsi que les textes de lois qui encadrent la décentralisation au Bénin. Pour la première communication, les contributions du ministre en charge de la Décentralisation et des Collectivités locales, Allasane Séidou ; du maire de Banikoara, Bio Sarako ; du 2ème adjoint au maire d'Abomey et le maire de Ouidah ont eu le mérite d'éclairer davantage les points d'ombre et suscité un nouveau engagement auprès de ces acteurs de développement à la base qui se voient désormais suffisamment aguerris pour aller au front. Il en est de même pour les trois autres communications où de nouvelles perspectives ont été jetées quant à la gestion saine des administrations locales. Le maire Fagnon Nicaise, les ministres Oswald Homeky, Gaston Dosouhoui, le tout nouveau de la commune d'Abomey-Calavi, Evariste Ahouandjinou, le premier adjoint au maire

de Malanville, le maire de Kétou ont, à tour de rôle, participé aux débats à travers leur contribution intellectuelle et les expériences capitalisées.

#### IV- Des travaux de groupes

La première journée du séminaire s'est achevée sur les travaux de groupes avec des thèmes de référence (TDR) portant sur le Programme des 100 premiers jours des maires UP (Atelier 1) ; l'Opérationnalisation de la promotion de l'économie locale (Atelier) ; Discussions et recommandations sur le projet de directive du parti (Ateliers 3) et enfin Comment organiser la communication du parti par rapport à l'action communale (Atelier 4). Chaque groupe a été affecté d'un modérateur et d'un rapporteur sous la supervision du modérateur général, Georges BADA. Les travaux se sont déroulés dans une bonne ambiance et dans une discipline qui pourraient laisser croire que les séminaristes sont déjà en pleine activité sur le terrain.

#### V- Activités de la deuxième journée

La deuxième journée a été essentiellement consacrée à la restitution des travaux des 4 groupes et discussions spécifiques. Les participants ont manifesté leur grand intérêt pour le séminaire et les différentes communications développées sans oublier les sujets en atelier. Pour cette quatrième mandature du processus de la décentralisation, la première qui s'ouvre sous le régime de la Rupture, ils souhaitent être des acteurs historiques d'une nouvelle forme de gouvernance qui marque réellement la rupture à tous les niveaux. La qualité des travaux en atelier en dit long sur cet engagement politique et cette disposition d'esprit à changer véritablement quelque chose dans le quotidien des populations.

#### VI- Rappel et synthèse des deux jours de travaux

Il sera ensuite procédé au rappel et synthèse des deux jours de travaux. Il a été question d'apprécier l'implication des participants à travers leur écoute et leur attention aux diverses communications sans oublier les diverses suggestions et recommandations formulées.

#### VII- Présentation du Rapport général

La présentation du Rapport général, suivie d'une discussion générale a été l'un des moments forts du séminaire. Elle a consisté à faire le point global des activités début jusqu'à la fin du séminaire, tout en retraçant les grandes lignes des assises, l'intérêt qu'elles ont suscité auprès des participants et la nouvelle perception que les acteurs de développement à la base ont désormais de la gouvernance locale au Bénin.

#### VIII- Evaluation des participants et le discours de clôture

Le séminaire a pris fin sur l'évaluation des participants. Cette dernière étape a montré une véritable appropriation par les participants des communications qui ont meublé ce séminaire de deux jours. Le discours de clôture qui vient comme un aiguillon moral renvoie définitivement ces élus communaux et municipaux dans leur fonction, du moment où leur formation politique détient désormais un droit de regard sur leur gestion à la tête des administrations locales. C'est ce qu'a rappelé la directrice administrative du parti, Christelle HOUNDONUGBO dans son mot introductif.

Rédigé et présenté par Fataou Amoussa, Rapporteur Général

REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 08 MAI 2020

**NOTE D'INFORMATION N° 195 /20/SBEE/DG/DRH**

**Objet :** Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour complier du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est à souligner que le contrôle avant l'entrée dans les locaux de la SBEE est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

J'attache du prix à l'exécution sans faille des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



- Ampliations :**  
 - PCA  
 - SG  
 - Directeurs Centraux  
 - Directeurs Régionaux - Chefs Département  
 - Chefs Cellules - Chefs Service - Chefs d'Agence  
 - Secrétaires Généraux de Syndicat, PCA

## Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
Cotonou, le 21 AVRIL 2020

**COMMUNIQUE**

La Société Beninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la houle du COVID 19. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle renseigne, des dispositions subtilisées prises pour élucider aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale invite et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE console sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

**Le Directeur Général**

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Rue Amédée du Guionneau, Demba FOUDY  
01 88 01 00 00  
Fax : 00229 21 21 00 00  
Téléphone : 00229 21 21 00 00

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
Cotonou, le 18 AVRIL 2020

**COMMUNIQUE**

La Société Beninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent, due à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se doit d'ajuster à ces règles qui concernent tous les citoyens. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur en concernant le déplacement, les réunions, le personnel et tout usage. Il s'agit entre autres :

- de respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et tous les lieux de travail notamment. L'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon en association avec une solution hydroalcoolique;
- de la prise systématique de température;
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entreprises pour le nettoyage contre des espaces et objets divers (téléphones de poche, boutons d'accès, porte d'ascenseur, porte d'entrée, volet, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et de télétravail;
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le contact des facteurs en cette période de perturbation, la SBEE renouvelle que ses services sont ouverts aux dépôts de paiement de factures et que la paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rappeler de ces modalités en cette période où les déplacements sont privés à tout effet.

Protégeons-nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble la COVID-19.

La SBEE, à votre service !

**Le Directeur Général**

**S.B.E.E.**  
DIRECTION GÉNÉRALE

Rue Amédée du Guionneau, Demba FOUDY  
01 88 01 00 00  
Fax : 00229 21 21 00 00  
Téléphone : 00229 21 21 00 00

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
Cotonou, le 10 JUIN 2020

**NOTE DE SERVICE N° 2020-20SBEE/DSG/DCO**

**OBJET : Nouveaux coûts forfaitaires de branchement électrique**

Vu les statuts de la SBEE ;  
 Vu le décret n°2008-182 du 15 Mai 2008 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Électricité en République du Bénin ;  
 Vu l'avis n°2019-011/CMRARE du 14 Novembre 2019 relatif à la réquite de la SBEE pour la modification de ses conditions tarifaires ;  
 Vu la note n°038/PRI/ARE/PBGP/2020 de l'ARE du 25 Mars 2020 portant application des nouveaux tarifs forfaitaires de branchement ;  
 Considérant les nécessités de service ;  
 Le Directeur Général décide :

Dans le cadre de l'actualisation des coûts forfaitaires de branchement à la SBEE, les nouveaux coûts forfaitaires de branchement électriques applicables se présentent comme suit :

Type de branchement	Palissage (kVA)	Intensité (A)	Tarif en kFcfa	Nouveau tarif
2 fils	1-6	5-38	122 762	65 000
4 fils	6-20	10-30	211 032	130 000
4 fils	38	45	435 969	330 000
4 fils	33	50	435 969	280 000
4 fils	40	60	435 969	330 000
Additional 2 fils	1-6	5-38	51 167	42 500
Additional 4 fils	6-20	10-30	92 664	65 000

Le Secrétaire Général, le Directeur Commercial et de la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Information, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs Régionaux, les chefs d'agences, les responsables à divers niveaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la mise en application sans faille des présentes dispositions.



**LOLO**  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

**LOLO** feels the **LOVE**

NOUVELLE COLLECTION  
EDITION LIMITÉE

*Féteuse St Valentin*

(+229) 97 01 04 90   [Lolo Andoche](#)   [www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)

**LE KANVO**  
EN TOUTE

*Majesté*  
Nouvelle Collection

**LOLO**  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

(+229) 97 01 04 90   [Lolo Andoche](#)   [www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)